BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 1er JANVIER 2019

HONORAIRES DE TRANSACTION

Pour toutes transactions Immobilières ou Commerciales sur prix de vente

Les honoraires de vente se calculent sur le prix de vente hors honoraires, avec un forfait de 3 500 € T.T.C. pour la part inférieure à 15 000 €. Ils peuvent être à la charge de l'acquéreur ou à la charge du vendeur tel que précisé au mandat de vente.

Au-dessus de 15 000 €, les honoraires se calculent sur la différence du prix de vente selon le barème ci-dessous, arrondi à la centaine d'euros inférieur :

Sur la part inférieure à 15.000 € - 30.000€ Sur la part supérieure à 30.001 €

3 500.00 € TTC -15.000€ x 4.16 % HT soit 5.00%TTC + 3500.00€ TTC

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé Banque Immobilière de Normandie, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat Banque Immobilière de Normandie. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé Banque Immobilière de Normandie ou de sa délégation. Les honoraires seront partagés entre les agences.

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail, état des lieux :

Deux mois de loyer Hors Charges à la charge du bailleur Deux mois de loyer Hors Charges à la charge du preneur

HONORAIRES DE GERANCE

A CHARGE DU BAILLEUR	HT	TTC
Sur montant des sommes appelées par le Cabinet	5 %	6 %
Aide à la Déclaration fiscale annuelle	80.00 €	96.00€
Déclaration de TVA (par déclaration)	33.33 €	40.00 €
Imprimé ANAH	125.00 €	150.00 €

A CHARGE DU LOCATAIRE	HT	TTC
Envoi dossier à l'huissier	montant à la charge du locataire	
	selon barème en vigueur	
Déclaration et suivi de sinistre	145.83 €	175.00 €
Notification congé aux services fiscaux	16.66€	20.00€

Les sommes fixes indiquées ci-dessus, sont majorées de la TVA au taux en vigueur et révisées au 1er janvier de chaque année.

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail 8.00 € TTC/m²

à la charge du bailleur

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail 8.00 € TTC/m²

à la charge du preneur

Etat des lieux 3.00 € TTC/m²

à la charge du bailleur

Etat des lieux 3.00 € TTC/m²

à la charge du preneur

Avenant au contrat de location 150€ TTC

à la charge du preneur

Location d'un emplacement de stationnement 80€ TTC

à la charge du preneur

KRIBS CONSEILS IMMOBILIER SARL - 4 Rue Pierre Aimé Lair 14000 CAEN - Tél 02 31 44 45 60 - Email : transaction@kribsconseils.com - Site Internet : kribsconseils.com - SARL au capital de 7 500 € - SIREN n° 509 891 958 - RCS CAEN - NAF 6832A - N° TVA Intracommunautaire : FR48509891958 - Etablissement de transaction sur immeubles et fonds de commerce et de gestion immobilière, carte professionnelle CPI 1401 2016 000 017 324 délivrée par la CCI de Caen et RPA 1401 2017 000 004 329 délivrée par la CCI de Caen - Garantie financière de SO.CA.F 26 avenue de Suffren 75015 PARIS / N° adhérent : SP 31 057 - Garantie de 200 000€ pour la gestion immobilière - Garantie de 110 000€ pour la transaction immobilière sans détention de fonds - Adhérent FNAIM - Assureur RCP MMA ENTREPRISE 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon72030 LE MANS Cedex 9 - N° de police : 127107754. Ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de la rémunération ou des honoraires